

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/09/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Mathieu GAGET, Christophe LIAUD à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.09.14.10

OBJET : Fourniture de services de communications électroniques pour la ville de Saint-Quentin-Fallavier

Monsieur Christian BRAYER, conseiller délégué à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité d'avoir des prestataires pour la fourniture de services de communications électroniques.

Les contrats conclus précédemment arrivant à échéance au 30 novembre 2020, un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé afin de pouvoir satisfaire les besoins de la collectivité.

Les prestations sont réparties en trois lots, traités par marché séparé :

- Lot 1 : Téléphonie fixe (accès principaux), accès internet central et accès VPN/IP MPLS,
- Lot 2 : Téléphonie fixe (lignes isolées) et accès internet asymétrique,
- Lot 3 : Téléphonie mobile (abonnements, terminaux/accessoires, SAV).

Le rythme et l'étendue des prestations n'étant pas quantifiables à ce jour, il a été décidé de recourir pour chacun des lots à un accord-cadre mixte à marchés subséquents et à bons de commande sans minimum ni maximum, selon les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2162-3.

Chaque accord cadre est conclu pour une durée de deux ans, et prend effet à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

La date de démarrage des services prévisionnelle est le 1^{er} Décembre 2020, pour tous les lots.

Chaque accord cadre peut être reconduit, deux fois de manière tacite pour une durée d'un an à partir de la date anniversaire de début des prestations du titulaire, soit pour une durée totale maximum de l'accord-cadre de 4 (quatre) années.

Le titulaire ne peut pas refuser les reconductions.

Vu le code de la commande publique relatif aux procédures de passation des marchés publics,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le mardi 08 septembre 2020, d'attribuer les marchés de communications électroniques aux prestataires suivants :

Lot 1 : Téléphonie fixe (accès principaux), accès internet central et accès VPN/IP MPLS : Société ALSATIS sise 11 rue Michel Labrousse – 31100 TOULOUSE,

Lot 2 : Téléphonie fixe (lignes isolées) et accès internet asymétrique : Société SFR sise 16 rue du Général Alain De Boissieu – 75015 PARIS,

Lot 3 : Téléphonie mobile (abonnements, terminaux/accessoires, SAV) : Société SFR sise 16 rue du Général Alain De Boissieu – 75015 PARIS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents utiles au bon déroulement de ces marchés.**
- **DIT que les financements nécessaires seront imputés à l'article 6247 du budget de fonctionnement de la commune.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 14/09/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 17 septembre 2020/17/09/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200914-lmc17926-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER